

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

2025-045

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 03/04/2025

Tel. 04.32.44.89.30

N° 25/039

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe session 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2011-605 susvisé,

Vu l'arrêté du Président n° 24/104 du 17 juillet 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe session 2025,

Vu l'arrêté du Président n° 24/187 du 18 décembre 2024 portant composition du jury et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'un examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe session 2025,

Vu l'arrêté du Président n° 24/188 du 18 décembre 2024 portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe session 2025,

ARRETE

Article 1 : La liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe session 2025 est établie par ordre alphabétique, comme suit :

Nom	Prénom
ABERKANE	Ali Brahim
AUDOARD	Fany
BARDAILLE	Sebastien
BARIOZ	Ingrid
BOURDIN	Yannick
BOURON	Camille Louise
DEPALLE	Stéphanie Aline
DICRISTO-LABBE	Jennifer
FAVIER	Amélie
FIASCHI	Jérôme
FOURNIER	Remi
FUSCO	Filomena
GHEDJATI	Mhedi
HUSSON	Samia
NASELLI	Benjamin
PONS	Audrey Patricia Giliane
REYMOND	Adeline Wanda
RODRIGUEZ	Sophie
ROUTIER	Sébastien Bruno Laurent
SAULIAN	Didier
TEDESCO	Thomas Alain
VINCENT	Gregory

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président,

Maurice CHABERT

